

**Commune de SILLY SUR NIED**8 rue de l'Ecole  
57530 SILLY SUR NIED**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

**Séance du 17 avril 2014 à 20h00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

**N° de délibération**  
D2014-02-02**Nombre de conseillers**

- En exercice 15
- Présents 14
- Absents exc. 1
- Absents 0
- Votants 15

**Date de convocation**  
11 avril 2014**Objet**  
**Versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire****Date d'affichage**  
23 avril 2014**Etaient présents**

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	M. MARION J.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme BOULANGE R.
Mme PIQUEMAL A	M. GIRARD G.	Mme DAUMAIL M.
M. MULLER J.-M.	Mme PREVOT N.	Mme CAISSUTTI C.
Mme MARTIGNON S.		M. MARTIN M.

**Etaient excusés :**

M FALLITO Giovanni Pouvoir à Mme PIQUEMAL Anne

**Versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu l'arrêté municipal 2014-4 du 28 mars 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec **effet au 1<sup>er</sup> avril 2014** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux maximal de l'indice 1015 soit **8,25%**.

Fait à Silly sur Nied, le 23 avril 2014

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet